Charte éditoriale



Objectifs de la collection

Les idées reçues ont pour ambition de rendre accessibles des sujets techniques à fort impact social, environnemental et territorial.
Cette collection s'adresse prioritairement à des publics non experts.
Elle leur propose des clés de compréhension simples et pédagogiques (et même ludiques dans le choix des illustrations), sans jamais renoncer à la rigueur des contenus.

- Conçue comme une porte d'entrée vers des thématiques telles que l'accessibilité, les mobilités douces ou la gestion des risques, cette collection s'appuie sur un principe clair : utiliser le filon des idées préconçues les plus répandues et faisant l'objet de débats, voire de controverses, pour mieux éclairer le débat public.
- Chaque ouvrage de 24 pages explore un thème à travers 9 idées reçues, analysées et mises en perspective de manière synthétique, illustrée et documentée.
- Le format A5 privilégie une écriture rapide et une lecture agréable, à impact immédiat. Chaque idée reçue fait l'objet d'une double page associant texte explicatif et illustration, complétée par une sélection de ressources permettant d'aller plus loin et de renvoyer vers la documentation technique existante au Cerema.
- Avec un rythme de trois à quatre publications par an, ajusté en fonction de l'actualité, *Les idées reçues* a également vocation à s'insérer dans un écosystème de diffusion élargi, notamment à travers d'éventuels partenariats presse, afin de toucher un public toujours plus large et de renforcer l'impact des messages portés.

EN RÉSUMÉ

Finalité : fournir une compréhension rapide, fiable et simple de sujets techniques souvent portés dans le débat public.
Utilité : démêler le vrai du faux, clarifier des sujets complexes, aider à l'argumentation et à la prise de décision.
Positionnement : ouvrage pédagogique, factuel, non partisan.

Publics visés

La collection *Les idées reçues* s'adresse à des acteurs engagés dans la vie publique, territoriale et associative, sans être nécessairement spécialistes des sujets abordés :

- Élus locaux, en particulier ceux nouvellement mandatés ou impliqués dans des politiques sectorielles (mobilités, aménagement, transition écologique…).
 La collection leur apporte des repères rapides pour éclairer la décision publique, nourrir le débat politique et dialoguer avec les citoyens, ainsi qu'avec les parties prenantes de la décision et de l'action territoriales locales.
- Cadres et agents territoriaux, chargés de mission et techniciens intervenant dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des politiques publiques locales. *Les idées reçues* leur offre une synthèse pédagogique pour appréhender des sujets transversaux, faciliter le travail entre les services, renforcer la culture commune au sein des écosystèmes territoriaux.
- Responsables et membres d'associations œuvrant dans les domaines social, environnemental ou citoyen. La publication constitue un outil de sensibilisation, d'acculturation et de plaidoyer, mobilisable dans leurs actions, leurs formations ou leurs échanges avec les partenaires institutionnels.
- D'une manière générale les « parties prenantes » de la décision locale et des politiques publiques liées aux domaines d'expertise du Cerema, y compris les acteurs socio-économiques privés : chambres consulaires, associations professionnelles, bureaux d'études, etc.

La collection peut également intéresser :

- Les professionnels de la concertation, de la médiation et de la communication publique.
- Les étudiants et formateurs dans les champs de l'action publique et territoriale.
- Plus largement, toute personne curieuse de mieux comprendre les enjeux sociétaux contemporains à travers un format accessible et documenté.

Ligne éditoriale générale

Clarté et concision
Phrases courtes, paragraphes courts, une idée par phrase
Les contenus reposent sur une écriture claire, efficace et directement utile aux lecteurs. La clarté et la concision constituent un principe central : chaque phrase porte une seule idée afin de faciliter une lecture rapide et une compréhension immédiate.

Vulgarisation contrôlée
Expliquer à quelqu'un plutôt bien informé… mais pressé
Les contenus s'adressent à des lecteurs déjà sensibilisés aux enjeux publics et territoriaux – ou qui s'y intéressent - mais disposant de peu de temps. Il s'agit d'expliquer simplement sans simplifier à l'excès, en apportant des repères fiables, hiérarchisés et directement exploitables.

Neutralité
Pas de jugement politique, pas d'injonctions
Les textes excluent toute prise de position politique, toute injonction ou prescription normative. Les faits, ordres de grandeur, cadres réglementaires et retours d'expérience sont présentés de manière objective, afin de laisser au lecteur la liberté de se forger sa propre analyse.

Orientation pratique
Toujours relier les explications à des implications concrètes
Chaque explication est reliée à des implications concrètes pour les collectivités, les acteurs locaux, et/ou les populations : impacts sur les politiques publiques et/ou sur la vie quotidienne, conséquences opérationnelles, points de vigilance ou leviers d'action possibles. L'objectif est de faire le lien entre les concepts et leur traduction sur le terrain.

Accessibilité
Éviter le jargon
Lorsqu'un terme technique, réglementaire ou scientifique est indispensable, il est immédiatement explicité dans le corps du texte, afin de ne jamais constituer un obstacle à la compréhension.

EN RÉSUMÉ

Ton attendu

- Direct, pédagogique, non académique.
- Adresser le lecteur à la 3e personne (« les élus », « les communes », « les habitants » …).
- Jamais infantilisant.

Règles de style

- Phrase ≤ 20 mots.
- Paragraphe ≤ 7 lignes.
- Priorité aux verbes d'action.
- Préférer le concret au conceptuel.

Ce qu'il faut absolument éviter

- Le jargon scientifique.
- Les sigles non explicités.
- Les longs développements théoriques.
- Les notes de bas de page.

Méthode pour transformer un sujet complexe en idée reçue pédagogique

La collection vise à traduire des connaissances techniques en messages compréhensibles et utiles pour les acteurs territoriaux. Cette transformation s'opère en plusieurs étapes.

1. Identifier l'idée reçue

Dans les grands domaines d'activité et d'expertise du Cerema, il s'agit de repérer les sujets techniques ou scientifiques qui donnent lieu à des simplifications, interprétations partielles ou représentations inexactes. Ces idées reçues sont issues des situations rencontrées dans les missions du Cerema, des échanges avec les élus et les services, et des discours récurrents dans le débat public. Elles constituent des points d'entrée pédagogiques directement liés aux enjeux des collectivités.

L'objectif n'est pas de stigmatiser, mais de partir d'un point de vue partagé, même imparfait, pour enclencher un processus de compréhension. L'idée reçue, qu'elle soit totalement ou partiellement erronée, peut appeler une réponse catégorique (« faux ») ou nuancée (« oui mais »).

2. Formuler l'idée reçue de manière percutante

L'idée reçue est exprimée sous forme d'une affirmation courte, claire et immédiatement compréhensible. La formulation reprend volontairement le raccourci tel qu'il est entendu sur le terrain ou dans l'espace public, afin de capter l'attention et de servir de titre. Elle doit pouvoir être comprise en quelques secondes, sans nuance à ce stade.

Concrètement, on part des formulations spontanées : phrases entendues dans les médias, dans les conversations courantes, dans les commentaires ou les discours institutionnels. Il s'agit de repérer les tournures répétées, simplificatrices, souvent présentées comme des évidences : « tout le monde sait que… », « c'est toujours comme ça », « le problème, c'est que… ». On reformule ensuite cette idée en une phrase directe, en supprimant les précautions de langage et les conditionnels, pour en faire une affirmation nette.

La phrase adopte volontairement un ton affirmatif, parfois provocateur. Elle doit pouvoir être lue isolément, servir de titre et fonctionner comme un point d'entrée dans le sujet. Le choix des mots est déterminant : il met en avant un point de friction, une opposition ou une causalité simplifiée, afin de faire émerger immédiatement un angle précis de traitement.

Cette formulation ne cherche pas la nuance : elle assume le raccourci initial, qui sera ensuite expliqué, contextualisé et corrigé dans le développement. En posant l'idée reçue de façon frontale, on crée un cadre de lecture clair et un point de départ assumé, à partir duquel l'analyse pourra démonter les mécanismes, introduire de la complexité et proposer un regard plus juste sur le sujet.

3. Faire passer un message, expliquer et mettre en perspective

Le contenu associé vise avant tout à faire passer un message clair et structurant à propos de l'idée reçue, en accompagnant le lecteur dans un raisonnement progressif. Il commence par expliquer pourquoi cette idée paraît crédible ou intuitive, en identifiant les éléments qui nourrissent sa diffusion et son apparente évidence. Dans un second temps, le propos en précise

les limites et les simplifications, présentés de manière accessible. Il ne s'agit pas de contredire frontalement l'idée reçue, mais d'en montrer les zones d'approximation et les conditions de validité.

Vient ensuite la mise en perspective scientifique, technique ou réglementaire, qui permet de reformuler le message central de façon plus juste. Les mécanismes sont expliqués de manière progressive, à l'aide d'exemples concrets, d'ordres de grandeur et de comparaisons simples, afin de faciliter l'appropriation du message.

L'objectif est ainsi de faire évoluer la compréhension du lecteur, en remplaçant une vision simplifiée ou partielle par une lecture plus nuancée et plus fidèle à la réalité, sans complexifier inutilement le propos ni perdre de vue le message essentiel à transmettre.

4. Relier aux enjeux des acteurs territoriaux

Chaque idée reçue est systématiquement reliée à ses implications concrètes pour l'action publique locale : impacts sur les choix budgétaires, l'application de la réglementation, l'organisation des projets ou la communication auprès des citoyens. Cette étape permet de transformer l'information en outil d'aide à la décision.

5. Ouvrir vers des ressources pour aller plus loin

Enfin, chaque double page se conclut par une sélection de ressources complémentaires : documents techniques, guides méthodologiques, références réglementaires ou études de cas. Ces ressources permettent aux lecteurs qui le souhaitent d'approfondir le sujet, sans alourdir le propos principal.

Structure type d'une Idée reçue

Chaque idée reçue doit suivre la même forme rédactionnelle et graphique pour offrir une lecture rapide et homogène.

1. **L'idée reçue = le titre**
 - Formulation courte, parfois sous forme de phrase-choc
 - Exemple : *« En ville, les cyclistes font n'importe quoi ! »*
2. **Pourquoi on l'entend souvent (le contexte) = le chapo**
 - 2-3 phrases maximums.
 - Expliquer d'où vient l'idée reçue sans la valider
 - Amorcer un début de réponse technique
 - 300 à 400 signes max
 - Exemple : *« À vélo, certaines pratiques surprennent les automobilistes ou les piétons… mais elles ne relèvent pas de l'improvisation. Elles sont conçues pour protéger les cyclistes et faciliter la cohabitation en ville.*

3. **L'apport Cerema (la réponse technique, réglementaire ou scientifique) = le texte principal**

 - Texte simple, immédiat, clair
 - 3 000 signes maximum, hors chiffre clé et exergue : un texte structuré en 4 à 6 paragraphes, éventuellement précédés d'intertitres courts
 - Éviter les démonstrations trop longues
 - Ne pas chercher à apporter une réponse radicale à l'idée reçue. La réponse peut tout à fait être nuancée ou contrastée.
 - **Conclure avec une synthèse de l'idée-force à retenir**

4. **Un encadré « Pour aller plus loin »** = **le lien vers les ressources Cerema**
 2 à 3 ressources (éditions, pages internet, outils numériques, formations…) maximum permettant aux lecteurs d'enrichir ses connaissances et valorisant l'action de service public du Cerema.
 Pas de bibliographie académique lourde.

5. **Les preuves ou explications = les compléments d'information facultatifs**
 - 1 chiffre
 - Un schéma si nécessaire
 - Un exergue



Exemple de traitement du texte avec exergue et chiffre clé



Exemple de traitement du texte avec infographie et chiffre clé

Chemin de fer de chaque ouvrage

La collection *Les idées reçues* repose sur un chemin de fer commun à l'ensemble des ouvrages édités. Cela garantit une cohérence de lecture, une identité reconnaissable et une prise en main immédiate par les lecteurs, quel que soit le thème abordé.

Chaque publication adopte un format A5 de 24 pages, structuré de manière identique. Cette organisation immuable permet d'installer des repères clairs, de faciliter la comparaison entre ouvrages et de renforcer la lisibilité de la collection dans la durée.

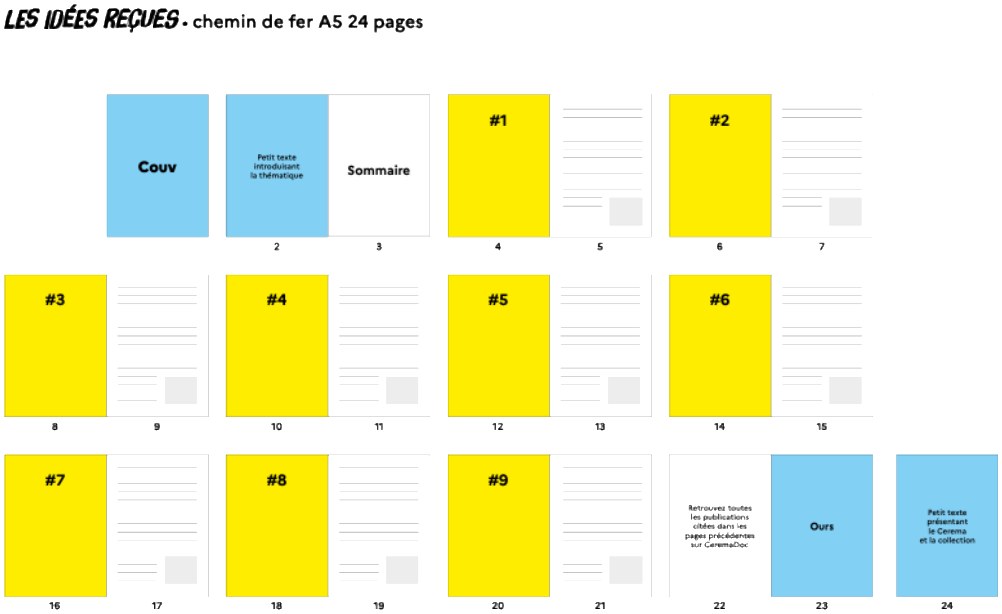
- La couverture reprend l'énoncé d'une des idées reçues et annonce le secteur concerné (en reprenant les couleurs des domaines Cerema)
Exemple : « En ville, les cyclistes font n'importe quoi ! et autres idées toutes faites sur la mobilité ».

- Page 2 : un court texte d'introduction posant le contexte et les enjeux de la thématique

- Page 3 : le sommaire

- Pages 4 à 21 : le développement des 9 idées reçues, chacune traitée sur une double page associant un contenu textuel et une illustration. Chaque idée reçue bénéficie ainsi du même espace, du même rythme et du même niveau de traitement, garantissant une équité éditoriale et une lecture fluide.

- L'ouvrage se clôt par une page orientant le lecteur vers les ressources complémentaires disponibles sur CeremaDoc, afin d'approfondir les sujets abordés, une page présentant les contributeurs et une dernière de couverture présentant le Cerema et les objectifs de la publication.



Processus de relecture et étapes du processus éditorial

Relecture scientifique

- Vérifier l'exactitude des faits.
- Valider les chiffres.

Relecture éditoriale

- Harmonisation du ton et du style.
- Vérification de la cohérence entre chapitres.
- Vérification de la lisibilité pour un élu non expert.
- S'assurer de la concision et cohérence d'ensemble.

Annexe : Exemple

Idée reçue : En ville, les cyclistes font n'importe quoi !

Des cyclistes qui franchissent des feux rouges ou encore des panneaux sens interdit : de telles situations peuvent susciter des incompréhensions. Alors, revenons sur quelques dispositions propres aux cyclistes.

Lorsqu'un feu de circulation est équipé d'un panonceau spécifique (cédez-le-passage cyclistes au feu rouge), les cyclistes sont autorisés à le franchir lorsqu'il est rouge, en cédant la priorité aux piétons et autres usagers bénéficiant du feu vert. De cette façon, la sécurité des cyclistes est améliorée, leur permettant en particulier de réaliser certains trajets à contretemps du trafic motorisé et des poids lourds, sans générer d'insécurité pour les autres usagers.

Sauf exception, les cyclistes sont également autorisés à circuler dans les deux sens dans les rues à sens unique limitées à 30 km/h ou moins. Cette disposition offre aux cyclistes des trajets plus directs, leur évitant la tentation de rouler sur les trottoirs pour optimiser leur itinéraire. Les automobilistes voient sans difficulté les cyclistes qui arrivent face à eux et le croisement peut s'effectuer en toute sécurité.

Les cyclistes peuvent aussi se placer devant les véhicules qui attendent à un feu et démarrer en premier. C'est le principe du « sas vélo », qui est positionné juste avant le feu tricolore et délimité par une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter. Il est matérialisé par des pictogrammes vélo et son accès est généralement prévu par une bande cyclable. Il permet au cycliste de mieux voir et d'être mieux vu, de se positionner en cohérence avec sa direction (notamment s'il tourne à gauche), de démarrer avant les véhicules à moteur et de ne pas respirer les gaz d'échappement.

Enfin, les cyclistes ont le droit de circuler à vélo en aire piétonne, à condition de respecter l'allure du pas. Bien sûr, cela n'empêche pas d'adapter son comportement avec bon sens : lorsque le flux piétons est trop important dans une rue, il est plus agréable pour tous que les cyclistes mettent pied à terre ou passent dans une rue adjacente. Certaines collectivités réfléchissent aménager des réseaux cyclables performants et du stationnement vélo à la périphérie des aires piétonnes les plus fréquentées

En revanche, seuls les cyclistes de moins de 8 ans sont autorisés à circuler sur le trottoir, et seulement à l'allure du pas. Dans certains cas, on peut trouver des aménagements cyclables réalisés à hauteur de trottoir : les cyclistes peuvent alors effectivement circuler à hauteur de trottoir, tout en restant tenus de ne pas empiéter sur les cheminements piétons qui leur sont voisins.

Si le code de la route a prévu ces mesures spécifiques aux cyclistes, c'est pour assurer la sécurité des déplacements de ces usagers vulnérables (assurer leur visibilité, faciliter leur insertion dans les carrefours, etc.), ce qui évite aussi aux conducteurs de tous types de véhicules le risque d'être responsables d'accidents par manque de visibilité des cyclistes. Même s'ils disposent d'un régime spécifique, il n'en demeure pas moins que les cyclistes doivent respecter les règles du code de la route, comme tous les usagers de la voirie et des espaces publics.

Ressources : à compléter